



# Livret d'accueil



Ce livret d'accueil s'adresse aux stagiaires bénéficiaires, aux nouveaux arrivants, et aux personnes qui ne connaissent pas la SA-ESAT

Ce document a été co-écrit avec les bénéficiaires de la SA-ESAT.

Il reprend leurs paroles.

La Section Adaptée d'ESAT (SA-ESAT) est un des services annexes de

L'Établissement Public Départemental de la Vertonne,

dont le siège social est situé : 2 rue du bois de la Maladrie- BP 2122- 44121  
VERTOU CEDEX

Les principaux textes qui définissent leur mission se trouvent dans :

**La loi 2002-2, du 2 janvier 2002**, loi rénovant l'action sociale et médico-sociale.

**La loi 2005-102, du 11 février 2005**, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La Section Adaptée dispose de 8 places à temps plein, soit 16 personnes à mi-temps.

Elle partage son agrément avec 2 places en Accueil de Jour.



## La SA-ESAT

Elle permet aux travailleurs d'ESAT de poursuivre leur activité professionnelle :

- En accompagnant progressivement à une activité à temps plein
- En répondant à une diminution de temps de travail
- En préparant à la cessation d'activité professionnelle

Elle s'adresse :

- Aux personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, avec ou sans troubles associés, ainsi que des personnes ayant des troubles psychiques.
- Aux personnes d'un autre ESAT que la Vertonne, et qui n'a pas de SA-ESAT

On appelle le public de la SA-ESAT : **les bénéficiaires**



## La SAESAT : c'est pour quoi ?

### Rompre la solitude et être en collectif

Pour rencontrer des gens qui ont des handicaps.

La Section Adaptée, ça permet la solidarité.

Ça sert à être en groupe, à vivre ensemble.

Ce n'est pas bon de rester chez soi.

Il y a le relationnel, on se fait des amis aussi.

Si on gratte bien: on a tous des qualités, tous des défauts.



### Apprendre et être autonome

On peut refaire les activités chez soi après.

On apprend à faire les choses par soi-même :

ça peut aider pour la vie courante

quand on est en appartement: cuisine, activités, courses.

### Se découvrir et s'exprimer

Rencontrer l'autre :

C'est apprendre à se connaître.

Les activités aident à savoir s'exprimer devant les autres,

Sans avoir peur du regard des autres.



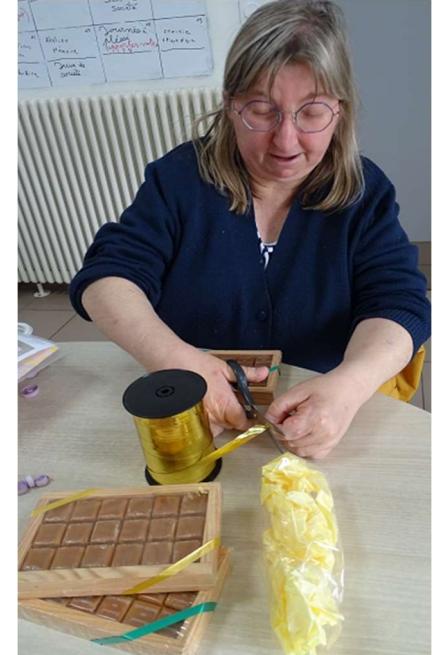
## **Rester en lien avec le travail**

Diminuer la fatigue, trouver mon équilibre.

Faire une coupure avec le milieu du travail:

On fait des activités pour changer du travail.

Pour se préparer à la retraite, ou avoir un projet en foyer.



## **Prendre soin de soi et se reposer**

Bien-être pour apprendre à prendre soin de soi (yoga, gym douce, relaxation, danse...)

Les encadrantes font de la prévention : La marche, l'alimentation, l'hygiène.

Il y a des interventions en lien avec la santé (hygiène buccodentaire, sommeil, vie affective et sexuelle)

On peut être accompagné :

pour prendre des rendez-vous médicaux, envoyer un mail,

passer un coup de téléphone.

On a du temps pour se reposer, faire la sieste pour ceux qui en ont besoin.





### organisation d'une journée

9h à 10 h	arrivée et temps libre
10h à 12h15	activité
12h30 à 13h30	repas
13h30 à 14h30	temps libre en autonomie / repos
14h30 à 16h	activité
16h15	retour (navette ou C4)

## **Le projet personnalisé**

C'est pour parler de ce qu'on veut faire, et de ce qu'on aimerait faire avec les capacités qu'on a.

C'est comme un bilan : on le prépare avant et si on a des choses à dire pour avancer ou avoir des projets on le dit à ce moment-là.

C'est utile, parce que ça aide à avoir une trace de ce que tu as fait dans l'année.

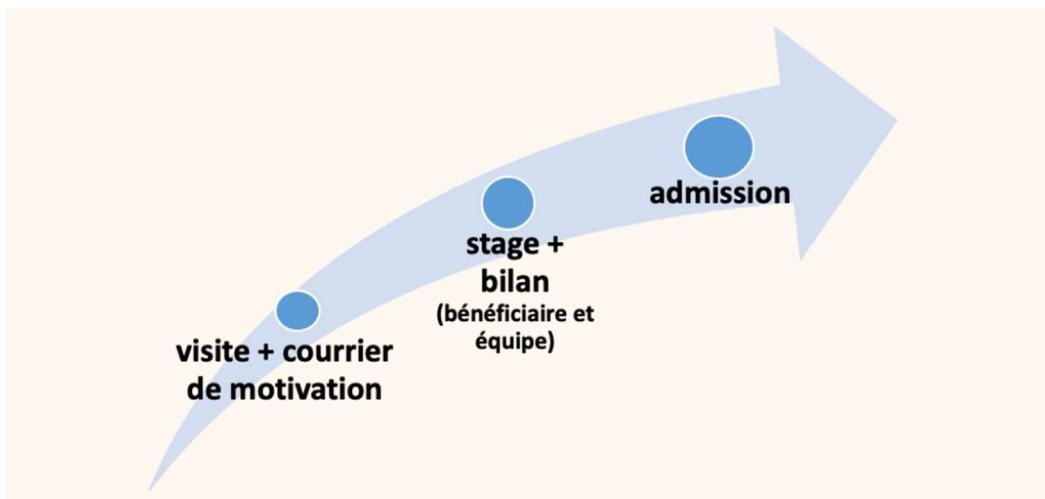
On peut inviter des personnes à notre projet personnalisé : la famille, des personnes du foyer, curatelle ou curateur.

Les bilans du Projet Personnalisé ont lieu tous les 18 mois.



## Pour entrer à la SAESAT

- Demande d'un stage à son moniteur d'atelier, et faire un courrier.
- Après la période de stage : un bilan est fait
- On fait une lettre à la Direction si on veut être admis
- La direction nous envoie un courrier de validation
- Un contrat d'accompagnement est signé



## Pour arrêter l'accompagnement

On se voit avec les personnes concernées (référent SA-ESAT et le responsable) pour faire le point.

+

On fait un courrier pour expliquer : « je veux faire autre chose de ma vie, je démissionne de l'ESAT, je pars en retraite... »

OU

L'établissement peut demander à arrêter l'accompagnement (le projet n'est pas adapté, ou le règlement n'a pas été respecté)

+

La Direction fait un courrier pour acter la fin de la prise en charge

## **Les encadrants de la SA-ESAT**

Il y a 3 professionnelles qui accompagnent la SA-ESAT.

Il y a aussi le responsable du service.

Leur rôle est de nous aider quand on a besoin:

- De discuter quand ça ne va pas,
- D'avancer plus dans notre projet, faire des projets personnalisés,
- D'animer des activités.

Elles nous aident à avoir plus d'autonomie, dans diverses démarches.

Elles nous donnent des conseils

Donner des conseils dans les deux sens : les encadrantes peuvent donner des conseils, et nous aussi on peut donner des conseils, leur apprendre des choses.